

DECISION CODEP-CMX-2012-007058 du 24 avril 2012**relative à la nomination du directeur de la direction des relations internationales (DRI)**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire notamment son article 15 ;

Vu la décision n°2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2012-DC-0257 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant délégation de pouvoir au Président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2012-002154 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant délégation de signature aux agents ;

Décide :**Article 1er**

À compter du 1^{er} mai 2012, M. Stéphane PAILLER est nommé directeur de la direction des relations internationales (DRI), en remplacement de M. Guillaume GILLET.

Article 2

À compter du 1^{er} janvier 2012, la décision Dép-DG-0054-2009 portant nomination de M. Guillaume GILLET à l'ASN est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 24 avril 2012

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE